



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Plessisville, que lors de la séance ordinaire du 24 mars 2025 à 20 h, dans la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville située au 1700, rue Saint-Calixte à Plessisville, le conseil devra statuer sur la demande d'autorisation d'un usage conditionnel suivante :

Pour l'immeuble situé au 1281, rue de la Jeunesse qui vise à autoriser la construction d'un immeuble à habitation bifamiliale (duplex) sur le lot 6 475 482 du cadastre du Québec.

Cette classe d'usage (H2 – 2 logements maximum) n'est pas autorisée dans le *Règlement 1703 de zonage* pour la zone à dominance résidentielle 205, mais peut l'être à certaines conditions en vertu du *Règlement 1785 sur les usages conditionnels*.

QUE toute personne peut se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance, relativement à cette demande.

PLESSISVILLE, ce 7 mars 2025

L'assistante greffière,

A handwritten signature in blue ink that reads "Caroline Grégoire".

Caroline Grégoire